

Plan d'actions 2026 - 2029 - Binic-Étables sur Mer (BESM) - Territoire engagé pour la transition écologique (TETE)

Porté par l'Agence de la transition écologique (ex-ADEME), le programme TETE encourage les collectivités à inscrire la transition écologique dans leurs différentes politiques publiques. D'une durée de 4 ans, le programme se décline en plusieurs outils :

- 1- Etat des lieux :** chaque collectivité engagée doit répondre à près de 1000 questions pour réaliser un inventaire juste et réaliste des actions qu'elle entreprend au regard des enjeux de développement durable. Le nombre de points obtenus constitue son point de départ.
- 2- Plan d'actions :** agents et élus se réunissent ensuite pour établir les actions à mettre en œuvre prioritairement sur le territoire, toujours en s'appuyant sur les recommandations du programme. Ci-dessous la présentation opérationnelle des actions retenues par le Conseil Municipal du 17 décembre 2025.

Thémétique	Cé que la commune souhaite faire	Précisions sur l'action	Objectifs de l'action	Statut	Direction pilote	Origine de l'action
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.1. S'organiser en interne pour piloter et mettre en œuvre le programme TETE (Copil, Cotete)	Nommer et réunir les membres du comité de pilotage et comité technique chargés de suivre le programme TETE.	Assurer le suivi opérationnel du programme. Réunir au moins une fois par an le Comité technique et le Comité de pilotage.	En cours	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.2. S'organiser pour participer aux réflections intercommunales (ABF, PCAET, PAT, AOM, SDEN, CLE, etc) et donner l'exemple sur le territoire	Identifier les différentes instances et/ou rencontres de l'agglomération auxquelles la commune doit participer, en lien avec les enjeux CAE. Nommer les agents et élus chargés de représenter la commune lors de ces rencontres.	La commune est représentée dans chaque instance technique et/ou de pilotage	À venir	Direction Générale des Services	Etat des lieux TETE
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.3. Mettre en place un programme de formation des nouveaux plus aux enjeux environnementaux	En collaboration avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, renforcer la culture CAE des élus (énergies renouvelables, adaptation aux changements climatiques, GIEP, vulnérabilité, etc). Associer les agents pour favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance. Associer Ploufragan, Plérin, et Saint-Brieuc pour une action mutualisée.	Chaque élus a participé à au moins 1 formation liée à la transition écologique	À venir	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE)
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.4. Continuer de mettre en œuvre réglementaire CAE et de diffuser les informations aux services et élus concernés	La chargée de mission transition écologique assure le rôle de veille sur les thématiques air-climat-énergie et diffuse les informations réglementaires éventuelles aux services concernés.	Connaître et appliquer les nouvelles réglementations en matière de politique CAE	En cours	Direction Générale des Services	Etat des lieux TETE
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.5. Définir la contribution de la commune aux objectifs de réduction desGES du PCAET	Le PCAET va entrer en 2027 dans sa phase de révision. Il s'agit pour la commune de participer aux échanges et de décliner les objectifs de réduction des GES sur son propre territoire.	La commune décline au moins un objectif du PCAET sur son territoire (révision en cours, objectif plus précis à venir)	À venir	Direction Générale des Services	Etat des lieux TETE
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.6. Continuer de diversifier les modes de financement pour les projets communaux en lien avec l'environnement	Ces précédentes années, la commune a sollicité diverses partenaires pour financer les actions en lien avec la transition écologique (Agence de l'eau, Fonds vert, DETR, etc). Il s'agit de continuer de rechercher des sources de financements variées pour soutenir les projets communaux en lien avec l'environnement.	Part du budget d'investissement ayant bénéficié de subventions en lien avec la transition écologique	En cours	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.7. Renforcer l'utilisation du budget vert comme outil de pilotage et d'amélioration	Aller au-delà de l'obligation réglementaire et s'approprier le budget vert comme outil de pilotage.	Moins de 25% de dépenses défavorables par an	Réalisé	Direction Générale des Services Service finances	Etat des lieux TETE
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.8. Appliquer les principes de l'événement responsable pour l'organisation des actions municipales	La commune est organisatrice de plusieurs événements sur le territoire (Noz'Elleciences, Forum des associations, Vœux du Maire, etc). Il s'agit de mettre en application les principes de l'événement éco-responsable pour ensuite inciter les associations locales à appliquer ces consignes.	Formaliser l'engagement de la commune dans l'application des principes de l'événement responsable via délibération, puis tendre vers 100% des événements municipaux appliquant ces principes	À venir	Direction des Services à la Population	Etat des lieux TETE
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.9. Continuer de participer à des études et des recherches pour faire progresser les connaissances et techniques sur le territoire	La commune a saisit ces dernières années plusieurs opportunités pour être territoire pilote : programme "commune engagée pour l'eau", étude des micropollutants, étude de Côtes d'Armor Destination sur l'adaptation du tourisme aux changements climatiques, etc. Il s'agit de pouvoir continuer à s'impliquer dans ces différentes dynamiques.	Participer à au moins un programme ou être au moins territoire pilote d'une nouvelle action pendant la durée du programme TETE	En cours	Direction Générale des Services	Etat des lieux TETE
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.10. Faire évoluer le règlement intérieur de la commande publique pour intégrer des objectifs d'achats durables	Connaitre les objectifs d'achats durables, formaliser et chiffrer l'engagement de la commune, et accompagner les services et élus dans l'application du nouveau règlement.	Augmenter la part d'achats durables	En cours	Direction Générale des Services	Etat des lieux TETE
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.11. Associer les acteurs du territoire (associations, entreprises, etc) dans l'élaboration des différents projets communaux	Comment inclure les habitants, socio-professionnelles, associations et autres partenaires dans les politiques publiques ? Il s'agit d'identifier des enjeux et pistes d'actions à mettre en œuvre en ce sens. La ville est labellisée "Ville citoyenne" par l'association Empreintes Citoyennes.	Au moins 1 projet par an travaillé avec la société civile (consultation, co-construction, concertation, etc), hors obligation réglementaire	À venir	Direction Générale des Services	Etat des lieux TETE
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.12. Evaluer l'impact environnemental des services publics, notamment les activités liées à la lecture publique	Le réseau des Médiathèques de la base réalise un diagnostic sur l'impact environnemental des activités liées à la lecture publique. Un plan d'actions devrait être proposé à décliner à Binic-Étables sur Mer. Cette démarche d'étude d'impact pourrait être déclinée pour d'autres politiques publiques de la Ville (ex : politique culturelle, politique enfance-jeunesse, etc).	Évaluer et réduire l'impact environnemental d'au moins deux services publics pendant la durée du programme TETE	En cours	Direction des Services à la Population	Etat des lieux TETE
Axe 1 - Stratégie & organisation interne	1.13. Réaliser et diffuser une évaluation annuelle de la commune au regard des engagements TETE	Évaluer chaque année les avancées de la commune au regard des objectifs du plan d'actions TETE et rendre compte de ces avancées au grand public et partenaires.	Au moins une évaluation par an, au moins un article dans le magazine par an	À venir	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 2 - Patrimoine & aménagement	2.1. Élaborer un document cadre pour systématiser la qualité environnementale des opérations d'aménagement maitrisées par la collectivité	Identifier des exigences CAE à respecter pour les projets d'aménagement, hors construction ou rénovation de bâtiments publics.	Adopter un document cadre par délibération 100% des projets d'aménagement lancés après l'adoption de ce document respectent les prescriptions	À venir	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 2 - Patrimoine & aménagement	2.2. Élaborer un document cadrant la rénovation ou construction de bâtiments publics, avec des objectifs CAE	En lien avec les enjeux CAE, identifier les principes à appliquer sur les constructions neuves ou rénovations du patrimoine communal.	Adopter un document cadre 100% des projets lancés après l'adoption de ce document cadre répondent aux critères indiqués	À venir	Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 2 - Patrimoine & aménagement	2.3. Continuer le travail visant à améliorer l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité contrainte	Un groupe de travail "accessibilité" composé d'agents et d'élus, travaille à lever les points noirs de la commune en termes d'accessibilité des services et équipements publics aux personnes à mobilité contrainte (personnes handicapées, poussettes, personnes âgées, etc).	100% des équipements publics accessibles aux personnes à mobilité contrainte d'ici 2029	À venir	Direction des Services Techniques	Stratégie de transition écologique (STE)
Axe 2 - Patrimoine & aménagement	2.4. Continuer à inscrire des critères d'usage des bâtiments publics, et des clauses d'exécution de développement durable dans tous les marchés publics	Avec l'objectif de limiter l'impact environnemental de ses projets et valoriser la dimension écologique dans les offres, la commune doit inscrire des critères d'attribution environnementaux dans tous ses marchés à partir du 21/08/2026. Elle doit prendre en compte la dimension de développement durable dans ses marchés dès la définition du besoin depuis 2023.	A partir du 21/08/2026, 100% des marchés intègrent des critères environnementaux conformément aux obligations réglementaires (Article 35-loi climat et résilience/Art L2152-7 et L3124-5 du CCP)	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 2 - Patrimoine & aménagement	2.5. Continuer d'appliquer des règles d'usage des bâtiments publics, notamment en lien avec l'eau et l'énergie	La commune dispose de plusieurs bâtiments publics utilisés par les associations, par les particuliers, ou par différents partenaires. Il s'agit de veiller à ce que l'usage de ces bâtiments se fasse en conscience des bonnes pratiques à adopter pour éviter tout gaspillage d'eau et d'énergie.	Identifier le gaspillage d'eau et/ou d'énergie lié à l'usage des bâtiments publics par des entités extérieures Maximum 5 situations de surconsommation ou consommation inhabituelle par an	À venir	Direction des Services Techniques Direction des Services à la Population	Etat des lieux TETE
Axe 2 - Patrimoine & aménagement	2.6. Compléter le bilan annuel de consommations des fluides des bâtiments publics avec les données d'émission de GES	Utiliser la méthodologie du décret tertiaire pour compléter le bilan de consommations des bâtiments publics avec les données d'émission des GES, au moins pour les grands bâtiments.	Les émissions de GES sont indiquées dans le bilan annuel de consommations des fluides pour 100% des bâtiments publics concernés par le décret tertiaire	À venir	Direction des Services Techniques	
Axe 2 - Patrimoine & aménagement	2.7. Continuer d'optimiser le suivi, l'entretien et l'exploitation des installations techniques	S'assurer que les différentes installations techniques (système incendie, ascenseurs, chaudières, etc) font l'objet d'un suivi régulier et conforme à la réglementation en vigueur.	100% des installations techniques couvertes par un contrat d'entretien	En cours	Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 2 - Patrimoine & aménagement	2.8. Continuer de communiquer et d'appliquer la Charte de l'arbre	Adoptée par le Conseil Municipal en 2020, la Charte de l'arbre est un outil opérationnel et un document informatif des droits et devoirs des propriétaires d'arbres, ainsi que les actions prévues par la commune sur le sujet. Les actions notamment entreprises par la commune sont : <ul style="list-style-type: none"> - l'inventaire du patrimoine arboré - l'inscription d'arbres privés comme remarquables au PLUi - l'intégration des arbres comme entité à protéger lors des travaux communaux Sur ce dernier point, la commune doit s'organiser pour faire respecter ces dispositions (exemples boulevard Legris ou les troncs des arbres ont bien été protégés mais leurs racines mises à mal lors du décaissement de voirie).	100% des arbres du domaine public inventoriés sur Grality Maintenir le bon état du patrimoine arboré sur la base de l'évaluation en cours par Forestry Mobiliser les moyens réglementaires pour l'appliquer	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Stratégie de transition écologique (STE)
Axe 3 - Énergie, eau & air	3.1. Formaliser les objectifs de production et consommation d'énergie renouvelable pour le patrimoine de la collectivité	Identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire (Schéma directeur des énergies en cours d'élaboration par Saint-Brieuc Armor Agglomération) et programmer des projets pour les développer.	En 2028, avoir au moins 50% d'énergie consommée par la commune issue de l'énergie renouvelable, dont 20% d'énergie produite par le territoire	À venir	Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 3 - Énergie, eau & air	3.2. Concevoir et mettre en œuvre un schéma directeur de l'éclairage public	La commune renouvelle progressivement son réseau de candélabres avec le SDE. Il s'agit de concevoir un outil stratégique permettant d'encadrer l'éclairage public, pour des raisons de sobriété énergétique mais également en lien avec les enjeux de trame noire.	Réduction de 20% sur deux ans des consommations d'énergie liées à l'éclairage public	En cours	Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 3 - Énergie, eau & air	3.3. Continuer d'effectuer un suivi des consommations régulier et multi-flux (eau, gaz, électricité)	Chaque année, les services techniques de la Ville rédigent un bilan des consommations de fluides des bâtiments publics, document présenté ensuite aux élus et services de la Ville.	1 bilan par an	En cours	Direction des Services Techniques	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE

Thématique	Ce que la commune souhaite faire	Précisions sur l'action	Objectifs de l'action	Statut	Direction pilote	Origine de l'action
Axe 3 - Énergie, eau & air	3.4. Mettre en place des actions de sobriété pour limiter les besoins en chauffage et climatisation	Sur un bâtiment pilote, identifier les besoins en chaleur et climatisation puis proposer des actions en lien avec la sobriété énergétique. En priorité, des dispositifs de sobriété sont mis en place (ferme-portes, volets...) Des dispositifs bioclimatiques et tous les paramètres du confort thermique sont étudiés pour limiter le recours à la climatisation. S'appuyer sur le système de Gestion Technique des Bâtiments (GTB).	100% des plannings d'occupation des GTB optimisés	À venir	Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 3 - Énergie, eau & air	3.5. Solliciter le SDE pour intégrer des critères d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le service public de distribution d'énergie	Le SDE s'occupe de la gestion du marché de fourniture d'électricité pour la commune.	Dès 2029, avoir au moins 20% de l'énergie fournie via le marché SDE2 pour la commune issue des énergies renouvelables	En cours	Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 3 - Énergie, eau & air	3.6. Encourager la société civile à choisir des offres d'énergie issues du renouvelable	Permettre à la société civile de mieux comprendre le fonctionnement de la distribution d'énergie, ses enjeux, et inciter à choisir des offres issues du renouvelable. Une opération d'achat groupé a été organisée à l'hiver 2025 et peut être complétée par d'autres actions.	1 action de sensibilisation par an Augmenter la part des habitants bénéficiant d'une offre issue de l'énergie renouvelable par rapport à l'état initial	À venir	Direction Générale des Services	Etat des lieux TETE
Axe 3 - Énergie, eau & air	3.7. Mesurer régulièrement la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments abritant des populations sensibles	Programmer les mesures obligatoires (radon, CO2 etc) à l'intérieur des bâtiments publics, notamment ceux abritant une population sensible (personnes âgées, enfants, etc)	Assurer un bon niveau de QAI (qualité de l'air intérieur) dans les écoles et le centre de loisirs. Historisation sur les GTB. CO2 < 800ppm sur une journée d'occupation, radon inférieur à 300 bq/m ³ sur l'ensemble des bâtiments, absence de Cov.	En cours	Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 3 - Énergie, eau & air	3.8. Diagnostiquer la qualité de l'air sur les espaces publics	Mesurer et communiquer sur la qualité de l'air des espaces publics.	Publier un rapport annuel sur la qualité de l'air de l'espace public accessible à tous les habitants	À venir	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 3 - Énergie, eau & air	3.9. Suivre et appliquer la Charte "commune engagée pour l'eau"	La commune participe au programme "Commune engagée pour l'eau" et l'a adopté en 2025 une Charte reprenant les diverses engagements du territoire sur le sujet : baisse des consommations d'eau potable de la collectivité, déconnexion progressive des bâtiments publics du réseau de collecte des eaux pluviales, etc	Réaliser 100% des objectifs inscrits dans la charte d'ici 2029	En cours	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE)
Axe 4 - Mobilités	4.1. Adopter un Schéma Directeur Cyclable intégrant la marche	Le Schéma Directeur Cyclable de Blinic-Etables sur mer est en cours d'élaboration, avec proposition en Conseil Municipal de février 2026.	Adoption du Schéma Directeur Cyclable de la commune	En cours	Direction des Services Techniques	Stratégie de transition écologique (STE)
Axe 4 - Mobilités	4.2. Formaliser et continuer de mettre en œuvre une politique de mobilité durable au sein de la collectivité (Mobilipro)	La commune participe au programme Mobilipro et a mis en place plusieurs actions ces dernières années : Forfait mobilités durable, investissement dans des vélos de service, mise en place d'un règlement intérieur sur l'utilisation des véhicules, etc. Il s'agit de pérenniser ces actions et d'en mettre en place de nouvelles (exemple : mutualisation des véhicules, voire des engins avec d'autres communes) pour réduire la production de GES émis par le parc de véhicules professionnels communaux.	Diminuer d'au moins 5% d'ici 2029 les émissions de GES de la flotte de véhicules communaux	En cours	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 4 - Mobilités	4.3. Continuer de promouvoir l'intermodalité et les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sous des formes et vers des cibles variées	Encourager l'utilisation des transports en commun en facilitant le partage d'informations, agli auprès de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOT) pour améliorer la qualité et fréquence du service.	Augmenter le nombre d'habitants de BESM utilisant la ligne 201 ou la ligne du TUB (année de référence : 2025 ou 2024)	À venir	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 4 - Mobilités	4.4. Continuer de s'organiser pour mener une politique d'information et de sensibilisation sur la mobilité durable	La commune organise des actions pour encourager la pratique du vélo (formations de remise en selle, aide à l'achat d'un vélo), et en cours la mise à disposition d'un local pour des ateliers de réparation vélo. D'autres actions pourraient être mises en place.	Au moins 6 actions de sensibilisation par an	En cours	Direction des Services Techniques Direction des Services à la Population	Etat des lieux TETE
Axe 4 - Mobilités	4.5. Investir dans un multicycle pour proposer un service de vélos pour le transport scolaire	Investir dans un vélobus pour permettre aux enfants du territoire de se déplacer à vélo sur des petites distances.	Au moins 300 km par an réalisés avec le multicycles	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques Direction des Services à la Population	Etat des lieux TETE
Axe 4 - Mobilités	4.6. Continuer d'inciter les organisateurs d'événements à promouvoir le covoiturage	La commune promeut OuestGo comme solution pour le covoiturage de proximité.	100% des grands événements proposent une solution de covoiturage aux festivaliers d'ici 2027	En cours	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 5 - Communication, sensibilisation, mise en réseau	5.1. Faire connaître l'investissement de la commune dans le programme TETE auprès des habitant·es	Au-delà des articles dans le Magazine communal et des informations partagées sur le site internet et la page Facebook de la Ville, faire connaître l'investissement de la commune dans le programme via un support pérénne mais mobile et actualisable (flocage des véhicules de la commune ? Exposition extérieure ?)	Communiquer au moins une fois par mois sur le programme TETE ou l'une de ses actions Créer un support de communication pérénne mais mobile (ex : Ploufragan)	En cours	Direction Générale des Services	Etat des lieux TETE
Axe 5 - Communication, sensibilisation, mise en réseau	5.2. Intégrer la transition écologique dans le plan de formation de la commune, tant pour les agents que pour les élus	Partager des informations et sensibiliser les nouveaux élus aux enjeux CAE. Encourager les formations des agents en lien avec les enjeux CAE. Encourager l'échange de pratiques entre collectivités avec des partenaires comme le CED, permettre aux agents de toute catégorie de participer à des événements organisés par la commune (exemple : coordination de la transition écologique au Forum de l'eau, service urbanisme à une rencontre sur la GIEP, service espaces verts à une conférence UTI sur l'intelligence des arbres, etc.)	100% des agents et élus ont suivi une formation en lien avec la transition écologique	À venir	Direction Générale des Services	Etat des lieux TETE
Axe 5 - Communication, sensibilisation, mise en réseau	5.3. Continuer d'accompagner les élus et les agents dans la pratique des éco-gestes quotidiens	La commune dispose d'un réseau d'éco-référents qui partage les bonnes pratiques sur les différents sites de travail. La collectivité participe également à plusieurs défis comme le Digital Clean Up Day et le Challenge des mobilités. Il s'agit de questionner ces actions et leurs impacts afin de décider de les reconduire ou de les remplacer. Exemple d'éco-gestes : tri des déchets sur le lieu de travail, compostage des biodéchets, gestion des copies et impressions, etc.	Mobiliser au moins 50% des élus et agents lors d'un des challenges intercommunaux ou nationaux 100% de nouveaux agents ont pris connaissance du poste des Ecogestes	En cours	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 5 - Communication, sensibilisation, mise en réseau	5.4. Continuer de proposer un programme d'éducation à l'environnement avec des partenaires (ALEC, Saint-Brieuc Armor Agglomération, espaces verts, CLE, etc)	Depuis 2022, la commune propose et finance chaque année une trentaine d'animations destinées à sensibiliser le grand public aux enjeux CAE et aux bonnes pratiques à adopter. Il s'agit de pérenniser cette action qui participe à la dynamique de la ville.	Au moins 1 000 participants par an aux animations CAE	En cours	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 5 - Communication, sensibilisation, mise en réseau	5.5. Généraliser la sensibilisation des enfants aux enjeux climat-air-énergie et à l'éco-citoyenneté	4 écoles sont présentes sur le territoire, dont 2 sont engagées dans un programme AME et 2 dans le label ESD. Il s'agit de soit proposer un défi commun aux 4 écoles tous les deux ans en lien avec l'environnement, soit faire évoluer le projet éducatif de territoire pour inclure des actions sur le sujet.	Proposer au moins un défi inter-écoles tous les deux ans, comprenant une sensibilisation sur le sujet CAE	À venir	Direction des Services à la Population	Etat des lieux TETE
Axe 5 - Communication, sensibilisation, mise en réseau	5.6. Continuer d'informer la population des enjeux et des solutions permettant de limiter le ruissellement des eaux de pluie	Lors des permanences du service urbanisme, élus et agents échangent des solutions de gestion des eaux pluviales à la parcelle avec l'usager. L'agglomération a également mis en place un guide sur la gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle (GIEP) à destination des habitants. Il s'agit de mettre en place une action pour assurer que cette information est toujours partagée.	100% des particuliers ayant un projet d'urbanisme pouvant appliquer la GIEP sont informés des différentes possibilités Au moins 1 action de communication large public par an	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 5 - Communication, sensibilisation, mise en réseau	5.7. Continuer de mettre en service des outils permettant de mettre en œuvre des actions climat-air-énergie (écomette, caméra thermique, etc)	La commune prête gratuitement une caméra thermique et une écomette, il s'agit de pérenniser ce service voire de le renforcer (appareil à radon ?).	Au moins 350 bénéficiaires par an (5% de la population)	En cours	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 5 - Communication, sensibilisation, mise en réseau	5.8. Communiquer en Interne et en externe sur l'Espace Info Habitat et les autres services de l'agglomération (exemple : pôle de proximité)	L'Espace Info Habitat est un service de l'agglomération qui propose un accompagnement des particuliers pour leurs projets de rénovations.	Augmenter le nombre de particuliers prenant contact ou étant accompagnés par l'EIH par rapport à 2024	À venir	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques Direction des Services à la Population	Etat des lieux TETE
Axe 5 - Communication, sensibilisation, mise en réseau	5.9. Continuer de mettre en valeur les bonnes pratiques des acteurs économiques en matière environnementale	Via le Magazine de la Ville, la commune met en valeur les bonnes pratiques environnementales des acteurs économiques locaux. Cette action pourra être renforcée, pourvu qu'il ne déclinent pas les portraits réalisés pour le Magazine en exposition épiphémère. Le collectif de commerçants "Bonjour" peut être un soutien.	Entraîner les acteurs économiques dans l'adoption de bonnes pratiques Promouvoir 3 bonnes pratiques par an (via rencontres avec l'Office de tourisme, article dans le Magazine communal, etc)	En cours	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 5 - Communication, sensibilisation, mise en réseau	5.10. Continuer de valoriser les services rendus par la nature	Plusieurs panneaux d'information ont été installés dans la Ville pour communiquer sur les services rendus par les arbres. Il s'agit de continuer cette démarche, peut-être en mettant en avant d'autres services : jardin de pluie, noués îlots de fraîcheur, purification de l'air anti-stress, pollinisateurs, etc.	Au moins 3 actions de communication pour valoriser les services rendus par la nature par an	À venir	Direction Générale des Services	Stratégie de transition écologique (STE)
Axe 6 - Biodiversité	6.1. Appliquer le RLPI et notamment les actions visant à limiter la pollution lumineuse	Le Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de Saint-Brieuc Armor Agglomération est entré en vigueur le 1er février 2025. Il établit les règles en matière d'enseigne, de publicité extérieure, de vitrophanie ou encore de chevalet. La commune s'est organisée pour prendre connaissance du RLPI lors d'une réunion interne à l'été 2025, elle doit maintenant s'organiser pour réaliser le diagnostic des non conformités à ce document réglementaire.	D'ici 2029, 100% des enseignes lumineuses et des dispositions de publicité conformes au RLPI	À venir	Direction des Services Techniques Direction des Services à la Population	Etat des lieux TETE
Axe 6 - Biodiversité	6.2. Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux, notamment aquatiques et humides	Une carte des zones humides de BESM a été réalisée par Saint-Brieuc Armor Agglomération, disponible au format numérique ou grand format au sein du centre technique municipal. Il s'agit de mettre en place des actions pour assurer leur protection sur le long terme.	La surface de zones humides inscrite au PLUi reste inchangée, voire à augmenter, d'ici 2029	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques Direction des Services à la Population	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 6 - Biodiversité	6.3. Formaliser et adopter un plan de gestion différenciée pour les parcelles communales et expliquer la démarche au public	Accueillir la biodiversité dans les espaces communaux, adapter la gestion à l'usage Premier travail réalisé par les espaces verts, à formaliser, adopter, et appliquer	D'ici 2027, adoption par le conseil municipal d'un plan de gestion différenciée D'ici 2028, 100% des espaces verts communaux sont intégrés au plan de gestion différencié	À venir	Direction des Services Techniques	Atlas de la biodiversité intercommunal (ABI)

Thématique	Ce que la commune souhaite faire	Précisions sur l'action	Objectifs de l'action	Statut	Direction pilote	Origine de l'action
Axe 6 - Biodiversité	6.4. Communiquer sur les risques sanitaires liés à la chenille processionnaire	Un binôme agent/élue communal est chargé d'appliquer le décret n° 2022-686 du 25 avril 2022 relatif à la lutte contre la chenille processionnaire du chêne et la chenille processionnaire	Nombre de Chenilles processionnaires enregistrées sur alertes-espèces	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Atlas de la biodiversité intercommunal (ABI)
Axe 6 - Biodiversité	6.6. Espèces exotiques envahissantes (EEE) : mettre à jour le plan d'actions pour lutter contre le développement du frelon asiatique à pattes jaunes	Accompagnée par le GDSA 22 et le FGDN, la commune participe depuis plusieurs années à la lutte contre le déploiement du frelon à pattes jaunes en coordonnant des actions de piégeage des fondatrices et en proposant une aide financière la destruction de nids de frelons à pattes jaunes. Au regard du plan national de lutte contre le frelon à pattes jaunes venant d'être adopté en 2025, la commune doit mettre à jour sa propre stratégie de lutte sur son territoire.	Maintenir, voire réduire, le nombre de frelons asiatiques à pattes jaunes capturés lors de la campagne de piégeage Maintenir, voire réduire, le nombre de nids détruits	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Atlas de la biodiversité intercommunal (ABI)
Axe 6 - Biodiversité	6.8. Espèces exotiques envahissantes (EEE) : sensibiliser les publics aux plantes dangereuses pour la santé	Proposer des actions d'informations sur les différentes plantes classées "espèces exotiques envahissantes", notamment celles ayant un impact sur la santé humaine.	Au moins 1 action de sensibilisation par an	À venir	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Atlas de la biodiversité intercommunal (ABI)
Axe 6 - Biodiversité	6.7. Lever les risques de collision entre la Loure d'Europe et les véhicules	Mammifère semi-aquatique, la Loure d'Europe vit au bord des rivières et ruisseaux et en exploite l'ensemble des habitats associés : estuaires, lacs, étangs, bras morts, marais et autres zones humides. Deux points noirs ont été identifiés par Saint-Brieuc Armor Agglomération sur le territoire de BESEM empêchant sa libre circulation.	Lever tous les risques de collision identifiés par Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le cadre de son ABI d'ici 2029	À venir	Direction des Services Techniques	Atlas de la biodiversité intercommunal (ABI)
Axe 6 - Biodiversité	6.8. Préserver et renforcer le réseau de mares (trame râtelée)	Saint-Brieuc Armor Agglomération a identifié la commune comme propice au développement de mares chez les particuliers, fiche action à venir.	Accompagner les particuliers dans la création de mares sur leurs parcelles. Communiquer sur l'intérêt de ces points d'eau et lever les freins à leur déploiement. Au moins 2 projets de mares accompagnés d'ici 2029.	À venir	Direction Générale des Services	Atlas de la biodiversité intercommunal (ABI)
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.4. Surveiller le respect de l'usage des parcelles identifiées en Zone A (agricole) ou AV (agriculture en ville) dans le PLUi	Surveillance autant des parcelles communales que des parcelles privées : s'assurer que leur objectif n'est pas détourné, soit en jardin, parking soit activité autre qu'agricole, arboricole etc. Les zones agricoles doivent restées comme dévolues à nourrir la population.	100% des zones A ou AV identifiées au PLUi en 2025 ont le même zonage en 2029	À venir	Direction des Services Techniques	Commission transition écologique
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.2. Continuer de participer aux actions du Plan Alimentaire Territorial (PAT) de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui concerne la commune	Adopté par l'agglomération en 2024, le Plan Alimentaire Territorial propose plusieurs actions auxquelles participent les services municipaux : "Plaisir à la cantine", Groupes de travail sur le gaspillage alimentaire, etc. Il s'agit de continuer à impliquer élus et services de l'État et de faire évoluer la politique alimentaire de l'agglomération à mettre en œuvre les engagements de la commune pour le bien manger (cf délibération du Conseil Municipal du 18/12/2024).	La commune est représentée dans 80% des Cotech ou Copil du PAT	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services à la Population	Stratégie de transition écologique (STE)
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.3. Continuer l'implantation de plantes nourricières sur la commune	Chaque année, le service espaces verts plante petits fruits et arbres fruitiers pour permettre aux habitants et habitants la libre cueillette des fruits produits.	Recenser 10 nouvelles localisations de plantes nourricières par an (plantation ou identification de plante sauvage)	À venir	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Stratégie de transition écologique (STE)
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.4. Encourager l'autoproduction de denrées alimentaires chez les particuliers	Permettre aux habitantes et habitants de connaître le potentiel de création d'un potager ou autre culture nourricière chez eux. Ecole ou formation potager sur un an avec les jardins partagés ?	Au moins 1 action par an	À venir	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.5. Encourager la consommation de denrées locales auprès des habitants	Plusieurs producteurs locaux cultivent des denrées sur ou à proximité de la commune. Il s'agit d'encourager les habitantes et habitants à soutenir ces producteurs et se nourrir localement (promotion des marchés de la commune, réservation d'emplacements pour les productions de saison ?).	Réaliser le recensement des offres de denrées locales	À venir	Direction Générale des Services Direction des Services à la Population	Etat des lieux TETE
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.6. Réduire l'impact des achats alimentaires de la commune sur la déforestation	La collectivité ne connaît pas son impact sur la déforestation importée en lien avec ses achats alimentaires. Il s'agit de diagnostiquer cet impact et de réduire l'impact des achats alimentaires ayant un rôle sur la déforestation.	Réduire de 50% à N+1 le nombre de catégories de produits achetés par la commune mais contribuant à la déforestation	À venir	Direction des Services à la Population Résidences autonomie	Etat des lieux TETE
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.7. Rédiger et diffuser un bilan annuel du respect de la collectivité au regard de la Loi EGALIM	Depuis plusieurs années, les repas des enfants sont servis par un prestataire extérieur. Un projet de cuisine centrale est en cours. Il s'agit de vérifier que la commune respecte les obligations de la Loi EGALIM sur ces deux projets et de communiquer au grand public sur le sujet, afin de diffuser de l'information en matière durable.	Réalisation et diffusion d'un bilan par an auprès des enfants, des parents, des élus, et des partenaires	À venir	Direction des Services à la population	Etat des lieux TETE
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.8. Assurer la pérennité de la recyclerie du territoire, favorisant la réparation et la réemploi	La commune accueille depuis quelques années une recyclerie dans un des bâtiments communaux (ancien centre technique municipal). Il s'agit de réfléchir à la pérennisation de cette activité aux besoins croissants, en assurant une stabilité administrative et technique.	6 ateliers de réparation d'objets par an 1 offre d'articles de seconde main à prix abordables sur le territoire 1 action de communication sur le bonus réparation par an	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Stratégie de transition écologique (STE)
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.9. Prévoir et pratiquer la valorisation des déchets issus des voitures en fin de vie à la source, recyclage...)	Renforcer la connaissance des agents et des élus sur la gestion des déchets de projets de voirie pour en améliorer la valorisation.	1 formation sur le sujet à destination des agents et des élus Intégrer et suivre une clause d'évaluation (tonnes et type) et de valorisation des déchets de voirie dans le marché	En cours	Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.10. Continuer de soutenir l'agglomération dans la promotion de solutions pour valoriser les biodéchets	La commune vend pour le compte de l'agglomération des composteurs individuels et accueille des ateliers liés au compostage des déchets à destination des particuliers.	Répondre positivement à 100 % des demandes de composteurs collectifs sur la commune	En cours	Direction des Services à la Population	Stratégie de transition écologique (STE) Etat des lieux TETE
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.11. Continuer et formaliser un plan d'action local de prévention et de gestion des déchets internes	Composé d'agents et d'élus, un groupe de travail interne échange sur la production et la gestion des déchets sur le territoire et les équipements communaux, et suit les actions liés aux contrats avec Citéo et Alcome.	Adoption d'un plan d'actions au conseil municipal Maintenir voire réduire le coût de la redéveance spéciale pour la commune	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques Direction des Services à la Population	Etat des lieux TETE
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.12. Continuer de lutter contre les mégots abandonnés sur l'espace public - Alcome	Dans le cadre du contrat avec Alcome, continuer de suivre les hot spot et mettre en place des actions pour en réduire le nombre et l'impact.	Réduire de 20% le nombre de mégots retrouvés sur l'espace public Réduire le nombre de hot spot	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Stratégie de transition écologique (STE)
Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets	7.13. Formaliser et renforcer la lutte contre les dépôts sauvages - Citéo	La commune est engagée auprès de Citéo pour lutter contre les dépôts sauvages. Il s'agit de mesurer le volume de dépôts sauvages annuels et de mettre en place des actions de prévention sur ce sujet.	Organiser au moins 1 action de prévention contre les dépôts sauvages par an	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Stratégie de transition écologique (STE)
Axe 8 - Vulnérabilité	8.1. Mettre en place un pilotage opérationnel du suivi et d'évaluation de la politique territoriale d'adaptation au changement climatique	Identifier un groupe d'agents/élus en charge de suivre l'évolution de la vulnérabilité du territoire et la politique d'adaptation du territoire, en fusionnant les différents groupes de travail existants (suivi sur le terrain du recul du trait de côte avec le CEREMA, etc).	Au moins 2 réunions du Copil/Cotech par an (affiner les objectifs une fois le portrait de vulnérabilité dressé)	À venir	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Etat des lieux TETE
Axe 8 - Vulnérabilité	8.2. Synthétiser et porter à connaissance les études sur la vulnérabilité du territoire (PCS, DICRIM, PPRN)	Plusieurs documents existent sur la vulnérabilité de la commune au regard des changements climatiques (PCS, DICRIM, PPRN, diagnostic de Saint-Brieuc Armor Agglomération). Il s'agit de collecter et synthétiser les différentes données pour établir le portrait de vulnérabilité du territoire. Le PAPI de SBA est en cours d'élaboration, une adoption est prévue pour 2026.	D'ici janvier 2027, élaborer un document unique dressant le portrait de vulnérabilité de la commune et le diffuser largement	À venir	Direction Générale des Services	Etat des lieux TETE
Axe 8 - Vulnérabilité	8.3. Accompagner les professionnels de l'hébergement et les événements dans l'adaptation de leur offre à la hausse des températures et à la modification des précipitations	Action suggérée par Côtes d'Armor Destination lors de l'étude sur l'adaptation du tourisme en lien avec les changements climatiques, mais également en raisonnement avec le renouvellement de la Marque Qualité Tourisme. Axe : Protéger.	Créer un atelier annuel de sensibilisation auprès des professionnels	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Côtes d'Armor Destination
Axe 8 - Vulnérabilité	8.4. Mettre en place une stratégie d'observation et de gestion des flux pour mieux connaître les volumes et organiser les mobilités au sein de la station	Action suggérée par Côtes d'Armor Destination lors de l'étude sur l'adaptation du tourisme en lien avec les changements climatiques, mais également en raisonnement avec le renouvellement de la Marque Qualité Tourisme. Axe : Protéger.	Faire valider dans les 6 mois la carte des flux existante avec la liste des compteurs nécessaires pour observer les flux. Créer un tableau de suivi des flux reprenant les données d'amor stat et établir dans les 6 mois une demande de prestation personnalisée auprès de CAD Si possible, s'outiller de matériel pouvant compter les flux piétons/cyclistes/vélos.	À venir	Direction des Services Techniques	Côtes d'Armor Destination
Axe 8 - Vulnérabilité	8.5. Mener un travail spécifique sur l'adaptation du secteur du port de Binic à moyen et long terme	Action suggérée par Côtes d'Armor Destination lors de l'étude sur l'adaptation du tourisme en lien avec les changements climatiques, mais également en raisonnement avec le renouvellement de la Marque Qualité Tourisme. Axe : Protéger.	100% des professionnels et habitants ont été informés des risques les concernant	En cours	Direction Générale des Services Direction des Services Techniques	Côtes d'Armor Destination
Axe 8 - Vulnérabilité	8.6. Adapter l'offre du GR34 en lien avec le recul du trait de côte	Action suggérée par Côtes d'Armor Destination lors de l'étude sur l'adaptation du tourisme en lien avec les changements climatiques, mais également en raisonnement avec le renouvellement de la Marque Qualité Tourisme. Axe : Protéger.	Proposer 1 circuit alternatif de rando pédestres pour faire découvrir des chemins de campagne, en cohérence avec les chemins inscrits au PDIPR, les attentes des randonneurs et l'expertise des associations locales	En cours	Direction des Services Techniques	Côtes d'Armor Destination
Axe 8 - Vulnérabilité	8.7. Développer l'image d'un territoire durable et engagé	Accompagnement : informer et inciter les professionnels et propriétaires de gîtes sur les démarches durables (développement d'un réseau) Communication : mettre en avant les offres engagées labellisées ; établir un positionnement marketing basé sur un tourisme engagé Action suggérée par Côtes d'Armor Destination lors de l'étude sur l'adaptation du tourisme en lien avec les changements climatiques, mais également en raisonnement avec le renouvellement de la Marque Qualité Tourisme. Axe : Sédurer.	Créer en 2026 un document recensant les actions menées par les professionnels Mettre en place une campagne de communication à destination des visiteurs	À venir	Direction Générale des Services	Côtes d'Armor Destination

En fine, la mise en œuvre de ces 74 actions devra permettre : l'**adaptation** du territoire aux changements climatiques, l'**amélioration de la qualité** de l'air intérieur et extérieur, le développement des **énergies renouvelables** et la réduction des consommations énergétiques, la **préservation** de la biodiversité, la préservation des ressources agricoles, forestières et aquatiques, ainsi que l'accompagnement aux **changements de pratiques**. Tous ces effets auront un rôle bénéfique pour la **santé** et le **cadre de vie** des habitantes et habitants de Binic-Étables sur Mer.
Plus d'informations sur le site internet de la commune : <https://www.binic-etales-sur-mer.fr/territoire-engage-pour-la-transition-ecologique-tete/>

